

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 août 2018, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Maurice Chrétien, maire
Karène Langlois, conseillère
Mathieu Pelletier, conseiller
David Pelletier, conseiller
Roger Labrecque, conseiller

Les conseillers Michel Paris et René Desrosiers sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-132

Il est proposé par Roger Labrecque, appuyé par David Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert:

1. Ouverture de la séance du conseil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès verbal;
4. Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Dépôt du rapport des activités du mois de juin 2018 - Service de l'urbanisme, permis et inspection;
6. Dépôt d'une demande de dérogation mineure;
7. Dépôt par la directrice générale d'un rapport aux élus concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux;
8. Dépôt et adoption du rapport annuel d'activités pour l'année 2017 du service de sécurité incendie La Rédemption / Sainte-Jeanne-d'Arc;
9. Correspondance;
10. Lecture des revenus et dépenses du mois;
11. Approbation des comptes;
12. Dépôt du projet de règlement 309-2018 en matière de prévention incendie;
13. Avis de motion pour règlement 309-2018 en matière de prévention incendie;
14. Dépôt du projet de règlement 310-2018 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées;
15. Avis de motion pour règlement 310-2018 concernant le ramonage et l'inspection des cheminées;
16. Adoption du projet de règlement no 311-2018 modifiant le règlement de zonage 250-2011 au sujet des revêtements extérieurs de certaines constructions accessoires;
17. Avis de motion pour règlement no 311-2018 modifiant le règlement de zonage 250-2011 au sujet des revêtements extérieurs de certaines constructions accessoires;
18. Modification au calendrier des séances du conseil;
19. Date de renouvellement de l'entente de fourniture de services relative à la protection

contre l'incendie et la sécurité civile;

20. Demande de dérogation mineure numéro D2018-01;
21. Modification du budget initial 2018;
22. Colloque de zone de l'ADMQ;
23. Emprunt temporaire à la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis dans l'attente du financement permanent pour règlement d'emprunt 307-2018 au montant de 78 370 \$;
24. Mandat à la MRC de la Mitis - Amélioration de l'écoulement des eaux du secteur situé à l'intersection de la route du Portage et du 3e Rang de Massé;
25. Mandat à la MRC de la Mitis - Offre du 17 juillet 2018 - Services professionnels pour la réalisation des plans et devis et surveillance de travaux de réfection du 2e rang de Massé (programme PAVL - Volet RIRL);
26. Nomination d'un responsable pour l'appel d'offres relatif à la réalisation de travaux de réfection du 2e Rang de Massé - Demande déposée le 4 juillet 2018 dans le cadre du programme PAVL - Volet RIRL);
27. Camion à neige avec équipement neuf;
28. Demande de renouvellement du certificat d'autorisation pour la disposition des eaux usées de la salle communautaire;
29. Approbation du constat de dommages suites aux inondations d'avril 2018;
30. Résolution afin de déterminer les travaux réalisés sur les chemins municipaux;
31. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement pour un motif religieux;
32. Varia :
 - a) Achat d'un transit;
 - b) Autorisation pour récurage et cirage du plancher de la salle communautaire;
 - c) Modification de la résolution no 2018-07-125 concernant l'octroi de contrat pour services professionnels de plans et devis dans le cadre du projet: Égouts, voirie et assainissement route Massé, 3e rang de Massé et route de Ste-Jeanne-d'Arc;
 - d) Nomination d'un responsable pour l'appel d'offres relatif à l'acquisition par crédit-bail d'un camion à neige avec équipement neufs;
33. Période de questions;
34. Levée de la séance du conseil.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2018-08-133

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité l'**acceptation du procès-verbal** du 3 juillet 2018 tel que lu et présenté.

Le maire a déplacé le point 33 de l'ordre du jour soit "Période de questions" en début de séance.

33- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h30 et s'est terminé à 20h34.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUIN 2018 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juin 2018 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- **DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

L'inspecteur en urbanisme, Michel Lagacé, informe par avis écrit le conseil municipal que M. André Chabot, propriétaire du 197 rue Principale a déposé une **demande de dérogation mineure** relative au règlement de lotissement.

7- **DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE D'UN RAPPORT AUX ÉLUS CONCERNANT LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX ET AUTRES TRAVAUX**

La directrice générale, Louise Boivin, dépose un **rapport concernant les travaux réalisés sur les chemins municipaux et autres travaux effectués par les employés de voirie** pour la période du 26 juin 2018 au 28 juillet 2018. Une copie dudit rapport est remis à chacun des élus.

8- **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2017 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE LA RÉDEMPTION / SAINTE-JEANNE-D'ARC**

2018-08-134

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte le rapport annuel d'activités pour l'année 2017 du service de sécurité incendie de La Rédemption et Sainte-Jeanne-d'Arc** déposé par Bruno Lévesque, directeur par intérim de la sécurité incendie et civile de la MRC de La Mitis.

9- **CORRESPONDANCE**

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

10- **LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS**

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

11- **APPROBATION DES COMPTES**

2018-08-135

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de 63 329.40 \$ selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

12- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 309-2018 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

La conseillère Karène Langlois fait le **dépôt du projet de règlement no 309-2018** en matière de prévention incendie.

13- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 309-2018 EN MATIÈRE DE PRÉVENTION INCENDIE**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller David Pelletier dans le but d'adopter le **règlement no 309-2018** en matière de prévention incendie.

14- **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 310-2018 CONCERNANT LE RAMONAGE ET L'INSPECTION DES CHEMINÉES**

La conseillère Karène Langlois fait le **dépôt du projet de règlement no 310-2018** concernant le ramonage et l'inspection des cheminées.

15- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 310-2018 CONCERNANT LE RAMONAGE ET L'INSPECTION DES CHEMINÉES**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par la conseillère Karène Langlois dans le but d'adopter le **règlement no 310-2018** concernant le ramonage et l'inspection des cheminées.

16- **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 311-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-2011 AU SUJET DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES**

2018-08-136

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire spécifier les revêtements extérieurs autorisés pour certaines constructions accessoires.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par David Pelletier, appuyé par Roger Labrecque, et résolu à l'unanimité que soit adopté le **projet de règlement 311-2018** modifiant le règlement de zonage 250-2011 au sujet des revêtements extérieurs de certaines constructions accessoires.

17- **AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT 311-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 250-2011 AU SUJET DES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS DE CERTAINES CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Mathieu Pelletier dans le but d'adopter le **règlement no 311-2018** modifiant le règlement de zonage 250-2011 au sujet des revêtements extérieurs de certaines constructions accessoires.

18- **MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

2018-08-137

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc modifie le calendrier des séances du conseil pour la tenue de la séance du mois de septembre 2018 de la façon suivante:

- Date prévue du 13 septembre 2018 remplacée par
Nouvelle date: 10 septembre 2018

Que l'heure prévue pour la tenue de la séance, soit 20h00, demeure inchangée.

19- **DATE DE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LA SÉCURITÉ CIVILE**

2018-08-138

Attendu que l'entente de fourniture de services relative à la protection contre l'incendie et la sécurité civile intervenue entre les municipalités locales et la MRC de La Mitis le 1^{er} novembre 2013 est renouvelée à chaque année pour une nouvelle période de 1 an;

Attendu que la MRC de La Mitis, par sa résolution C.M. 18-07-147, a repoussé la date d'échéance pour le renouvellement des ententes au 15 octobre 2018 au lieu du 1^{er} septembre 2018 et demande que les municipalités locales signifient également leur demande de changement à la MRC ;

Il est proposé par Karène Langlois

Appuyé par Roger Labrecque

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc signifie à la MRC de La Mitis son accord afin que la date d'échéance pour le **renouvellement de l'entente de fourniture de services relative à la protection contre l'incendie et la sécurité civile** soit retardée au 15 octobre 2018.

20- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO D2018-01

2018-08-139

Demande de dérogation mineure numéro D2018-01 déposée par M. André Chabot, propriétaire du 197, rue Principale, lot 5 304 373 du cadastre du Québec, afin que soit autorisée une opération cadastrale qui aura pour effet de réduire la superficie du lot existant de 1 471,6 m² à 1 117,9 m².

Selon l'article 2.1, paragraphe 6^o du Règlement de lotissement numéro 251-2011, une opération cadastrale ne doit pas avoir pour effet de rendre dérogoire ou d'accroître le caractère dérogoire d'un terrain.

Actuellement, le lot 5 304 373 est dérogoire au Règlement de lotissement, puisqu'il ne rencontre pas les normes minimales de lotissement prévues.

Le propriétaire désire vendre une partie du lot 5 304 373 à la propriétaire du 201, rue Principale. Pour ce faire, une opération cadastrale doit être effectuée et celle-ci doit être conforme au règlement de lotissement.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du Règlement sur les dérogations mineures no 255-2011, le conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du Règlement de lotissement no 251-2011 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du Règlement de lotissement n^o 251-2011 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure dans le contexte;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n^o 249-2011 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 24 juillet 2018 et a transmis ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné l'occasion aux personnes présentes dans l'assemblée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune personne ne ci-oppose.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par David Pelletier, appuyé par Karène Langlois et unanimement résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc accorde la dérogation mineure telle que présentée, soit pour la

réduction de la superficie du lot existant de 1 471,6 m² à 1 117,9 m². Le lotissement doit être effectué en tout point conforme au plan cadastral préparé par Michel Asselin, arpenteur-géomètre, en date du 26 juin 2018 et portant la minute 12650.

Cette dérogation mineure s'applique au 197, rue Principale, lot 5 304 373 (lot 6 262 529 à venir) du cadastre du Québec.

21- MODIFICATION DU BUDGET INITIAL 2018

2018-08-140

Proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2018** concernant les dépenses pour l'année 2018 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées que prévu ou non prévues:

02-130-00 Gestion financière et administration

02-130-00-341 Journaux et revues +1000	02-130-00-418 Assistance informatique -300
	02-130-00-524 Entretien et rép. ameublement -700

02-190-00 Autres

02-190-00-952 Q/P MRC-Informatique +500	02-701-50-523 Activités T.D.J. et soccer -500
---	---

02-320-00 Voirie

02-320-00-310 Frais de déplacement +541	02-320-00-631 Carburant -541
02-320-00-522 Entr.et rép. bâtiment +1200	02-330-00-522 Entr. et rép. bâtiment hiver -1200

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-310 Frais de déplacement +300	02-330-00-635 Abrasifs -300
02-330-00-523 Remorquages +37	02-330-00-635 Abrasifs -37
02-330-00-631 Carburant +2000	02-330-00-635 Abrasifs -2000

22- COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ

2018-08-141

Proposé par David Pelletier

Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à Grand-Métis le 6 septembre 2018 au coût de \$75 pour les frais d'inscription.

23- EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS MONT-JOLI-EST DE LA MITIS DANS L'ATTENTE DU FINANCEMENT PERMANENT POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT 307-2018 AU MONTANT DE 78 370 \$

2018-08-142

Considérant que le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le 25 juillet 2018 le règlement no 307-2018 décrétant une dépense de 78 370 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 10 ans, pour des travaux de réfection de voirie sur le 2e Rang de Massé et la route du Portage;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc effectuera les travaux dès l'annonce de la confirmation de l'aide financière demandé dans le cadre du programme RIRL et que ces travaux seront payables aussitôt que la municipalité aura reçu le certificat d'approbation provisoire des travaux par le service d'ingénierie de la MRC de la Mitis;

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc n'a pas la liquidité pour payer cette dépense en attendant le financement permanent;

Pour ces motifs,

Il est proposé par David Pelletier

Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise un emprunt temporaire de 78 370 \$** auprès de la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de la Mitis au taux préférentiel plus 0.75 % pour pourvoir à la dépense engagée en attendant le financement permanent et mandate la directrice générale afin qu'elle prépare les documents nécessaires à la présente démarche. Le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale sont autorisés à signer tout contrat ou autre document obligatoire pour donner effet à la présente.

24- MANDAT À LA MRC DE LA MITIS - AMÉLIORATION DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX DU SECTEUR SITUÉ À L'INTERSECTION DE LA ROUTE DU PORTAGE ET DU 3E RANG DE MASSÉ

2018-08-143

Proposé par Karène Langlois

Appuyé par Roger Labrecque

Et résolu à l'unanimité:

QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc mandate la MRC de la Mitis afin de **préparer les plans et devis pour faire le nécessaire relativement à l'amélioration de l'écoulement de l'eau du secteur situé près de l'intersection de la route du Portage et du 3e rang de Massé** et ainsi préserver ces chemins municipaux;

QUE la municipalité mandatera une firme d'ingénierie pour effectuer le rehaussement des chemins dudit secteur;

QUE la municipalité s'engage à déboursier les frais inhérents à la réalisation des travaux; cependant, la municipalité se réserve le droit de demander l'arrêt des procédures advenant que l'estimation du coût des travaux suite à la réalisation des plans et devis serait trop élevée.

25- MANDAT À LA MRC DE LA MITIS - OFFRE DU 17 JUILLET 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG DE MASSÉ (PROGRAMME PAVL - VOLET RIRL)

2018-08-144

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a présenté une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local, soit des travaux de réfection du 2e rang de Massé;

Il est proposé par Roger Labrecque

Appuyé par David Pelletier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte **l'offre du service d'ingénierie de la MRC de la Mitis** pour la coordination et réalisation des plans et devis, incluant la surveillance des travaux, relativement à la **réfection du 2e Rang de Massé** selon les modalités établies dans le cadre du programme PAVL - Volet RIRL, le tout tel que décrit dans sa proposition d'honoraires du 17 juillet 2018 pour un coût de 9 196.25 \$, taxes en sus;

QUE, selon la dite offre de services, les coûts du service seront facturés uniquement en fonction des heures réalisées.

26- NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR L'APPEL D'OFFRES RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG DE MASSÉ - DEMANDE DÉPOSÉE LE 4 JUILLET 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL - VOLET RIRL)

2018-08-145

Considérant que l'article 24 du règlement no 308-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc exige qu'un responsable soit nommé pour tout appel d'offres afin de fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par Karène Langlois
Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que **responsable de l'appel d'offres de services** relatif à la réalisation de travaux de réfection du 2e Rang de Massé selon la demande déposée le 4 juillet 2018 dans le cadre du programme PAVL - Volet RIRL.

27- CAMION À NEIGE AVEC ÉQUIPEMENT NEUFS

2018-08-146

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale à entreprendre les démarches afin de préparer les documents d'appel d'offres concernant l'acquisition par crédit-bail d'un camion à neige automatique avec benne 4 saisons et équipement de déneigement neufs en remplacement du camion Inter 1994 qui exige de nombreuses réparations.

28- DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2018-08-147

Proposé par Roger Labrecque
Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2018 au 21 septembre 2019, étant donné que le projet d'assainissement n'est pas encore réalisé. Un paiement de 333 \$ est autorisé afin de couvrir les frais exigibles pour l'obtention dudit certificat.

29- APPROBATION DU CONSTAT DE DOMMAGES SUITE AUX INONDATIONS D'AVRIL 2018

2018-08-148

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par Mathieu Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **approuve le constat de dommages** tel que soumis aux élus par la directrice générale pour les dommages survenus à nos routes **suite aux inondations de fin avril et début mai 2018**. Ce constat a été préparé par la directrice générale Louise Boivin et le préposé aux travaux de voirie Jacques Sirois, et sera soumis au Ministère de la Sécurité Publique dans le cadre du programme général d'aide financière lors de sinistres.

30- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2018-08-149

Proposé par Mathieu Pelletier

Appuyé par David Pelletier

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décète les travaux de voirie** suivants, soit des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins municipaux tel que décrit ci-dessous:

RECHARGEMENT DE GRAVIER

- **Route Sainte-Jeanne-d'Arc** (à partir du no civique 171 jusqu'à 200 mètres après l'intersection avec le 2e rang Cabot)

- Sur une distance de 1.5 km (par section) - 8 voyages de gravier MG-20

- **1er Rang de Massé**

- Sur une distance de 300 mètres (par section) - 3 voyages de gravier MG-20

- **2e Rang de Massé** (du numéro civique 208 en allant vers la route du Portage)

- Sur une distance de 500 mètres (par section): 21 voyages de tuf

2e Rang de Massé (À partir de la route Massé jusqu'au numéro civique 256)

- Sur une distance de 1.5 km - 56 voyages de tuf
- 4 voyages de gravier MG-20

- Près du numéro civique 256: 2 voyages de gravier MG-20 pour couvrir terre jaune

2e Rang de Massé (Entre le numéro civique 256 et le numéro civique 260)

- Sur une distance de 250 mètres: 3 voyages de MG-20 et 10 voyages de roche

Total: 1750 mètres - 77 voyages de tuf - 7 voyages de gravier MG-20 et 10 voyages de roche

- Travaux par Transport Martin Alain avec rouleau, compacteur et niveleuse pour chemin défoncé à partir de la route Massé jusqu'au numéro civique 256.

- **3e Rang de Massé Ouest** (À 400 mètres de la route du Portage en allant vers l'intersection de la route Mistigouguèche)

- Sur une distance de 500 mètres: 6 voyages de tuf

- **4e-et-5e Rang de Massé**: (À partir de la route Massé jusqu'au numéro civique 424)

- Sur une distance d'environ 3 km (par section): 5 voyages de gravier MG-20

4e-et-5e Rang de Massé: (À partir du numéro civique 428 jusqu'au numéro civique 485)

- Sur une distance de 3.5 km (par section) - 4 voyages de gravier MG-20

Total: 6.5 km (par section) - 9 voyages de gravier MG-20

- **Route du Portage** (À partir du numéro civique 397 en direction de La Rédemption)

- Sur une distance de 600 mètres : 13 voyages de tuf
3 voyages de gravier MG-20

POSE DE PONCEAUX

- **4e-et-5e Rang de Massé:** Réparation d'un ponceau écrasé

Matériel: 1 voyage de gravier MG-20

- 3e Rang de Massé Ouest:** Réparation du ponceau situé à 2 km à partir de l'intersection avec le chemin de la rivière Mistigouguèche en direction de Les Hauteurs

Matériel: 2 voyages de tuf sur 20 mètres de longueur

Changé ponceau 650 mm situé à 10 mètres à l'ouest du chalet de M. Jacques Lepage

Matériel: 1 ponceau 650 mm
1 voyage de roche 3 pouces

Rang 2 Massé:

Changé 2 ponceaux: 1 ponceau de 300 mm à 400 mètres de l'intersection avec la route du Portage et 1 ponceau de 200 mm à 1km de l'intersection avec la route du Portage

Matériel: 1 ponceau de 300 mm
1 ponceau de 200 mm
2 voyages de MG-20

31- DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMODEMENT POUR UN MOTIF RELIGIEUX

2018-08-150

ATTENDU QUE la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes* a été sanctionnée le 18 octobre 2017;

ATTENDU QUE les municipalités sont assujettis à cette Loi;

ATTENDU QUE les dispositions de la Loi prévoient que les municipalités doivent prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues, en outre en désignant, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accommodement;

ATTENDU QUE les fonctions du répondant est de guider le conseil, ainsi que les membres du personnel de la municipalité, en matière d'accommodement et de leur formuler des recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

Il est proposé par Roger Labrecque

Appuyé par Karène Langlois

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc désigne la directrice générale, Louise Boivin, en tant que **répondante en matière d'accommodement pour un motif religieux;**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à suivre la formation en ligne disponible sur le site Internet du ministère de la Justice destinée à outiller et à accompagner les répondants en matière d'accompagnement des organismes visés par la Loi et ce, avant le 31 août 2018, date limite de l'offre de formation.

32 - VARIA

A) AUTORISATION POUR ACHAT D'UN LASER ROTATIF (TRANSIT)

2018-08-151

Proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat d'un laser rotatif (transit)** avec trépied et règle chez Dickner pour un montant de 1 146.97 \$ taxes incluses.

B) AUTORISATION POUR RÉCURAGE ET CIRAGE DU PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

2018-08-152

Proposé par Karène Langlois
Appuyé par Roger Labrecque
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **récurage et cirage du plancher de la salle communautaire** par M. André Chabot et ce, pour un montant de 300 \$.

C) MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2018-07-125 CONCERNANT L'OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET: ÉGOUTS, VOIRIE ET ASSAINISSEMENT ROUTE MASSÉ, 3e RANG DE MASSÉ ET ROUTE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2018-08-153

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc a adopté le 3 juillet 2018 une résolution portant le numéro 2018-07-125 pour l'octroi d'un contrat à la firme d'ingénierie Tetra Tech pour services professionnels de plans et devis dans le cadre du projet: égouts, voirie et assainissement, route Massé, 3e rang de Massé et route de Sainte-Jeanne-d'Arc;

ATTENDU QUE la municipalité doit prévoir l'obtention du financement par règlement d'emprunt pour la réalisation des dits travaux;

Il est proposé par David Pelletier
Appuyé par Mathieu Pelletier

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc modifie la résolution numéro 2018-07-125 concernant l'octroi de contrat pour services professionnels de plans et devis dans le cadre du projet: égouts, voirie et assainissement route Massé, 3e rang de Massé et route de Sainte-Jeanne-d'Arc par l'ajout de la condition suivante:

"QUE le mandat accordé à la firme d'ingénierie Tetra Tech est conditionnel à l'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire du règlement d'emprunt numéro 313-2018".

D) NOMINATION D'UN RESPONSABLE POUR L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ACQUISITION PAR CRÉDIT-BAIL D'UN CAMION À NEIGE AVEC ÉQUIPEMENT

2018-08-154

Considérant que l'article 24 du règlement no 308-2018 sur la gestion contractuelle de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc exige qu'un responsable soit nommé pour tout appel d'offres afin de fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

Il est proposé par David Pelletier
Appuyé par Karène Langlois

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme Louise Boivin, directrice générale et secrétaire-trésorière, en tant que

responsable de l'appel d'offres de services relatif à l'acquisition par crédit-bail d'un camion à neige avec équipement neufs.

33- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le point 33 "Période de questions" a été déplacé en début de séance.

34- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par David Pelletier la fermeture de l'assemblée à 22h03.

Je, Maurice Chrétien, maire, reconnais en signant le présent procès-verbal que ma signature apposée ci-dessous équivaut à la signature de toutes et chacune des résolutions du dit procès-verbal tel qu'exigé par l'article 142 (2) du Code Municipal.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière